

Jura-Sud

Autor(en): **Steullet, A.-M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Vaud

L'âge de la retraite pour les fonctionnaires, selon qu'ils sont hommes ou femmes

Nous avions parlé, dans notre numéro de janvier, d'un des cas précis qui nous avait été signalé: celui d'une employée de secrétariat de l'administration vaudoise, à qui l'on a signifié qu'elle aurait à prendre sa retraite à l'âge légal dans le canton de Vaud, à savoir 60 ans. La personne en question ne se plaignait pas de ce fait, disant qu'elle avait le temps de se préparer à cette retraite, mais elle signalait que ces dernières années, à cause du plein emploi, l'on n'avait en général pas appliqué la loi et que les secrétaires restaient à leur poste jusqu'à l'âge de l'AVS en tout cas. Nous en avions conclu, qu'une fois de plus la récession touchait les femmes d'abord.

La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud nous prie de publier une rectification:

Nous avions cité un certain article 22 du «Statut des fonctionnaires», ou c'était l'article 22 de la «Loi sur la caisse des pensions de l'Etat de Vaud». (Ma correspondante m'avait envoyé une photocopie de la page comprenant l'article 22, sans le titre... et ma mémoire m'a joué un tour!) Mea culpa donc! On me pardonnera, je l'espère cette erreur!

Le titre choisi semble faire allusion à la situation de l'ensemble des fonctionnaires vaudois. D'accord! Mea culpa, encore une fois. J'ai choisi un titre trop général pour un cas particulier!

Par contre, nous n'estimons pas avoir commis d'erreur quant au fond. Nous n'avions pas l'intention d'ouvrir le débat sur la différence de l'âge de la retraite, selon que l'on est homme ou femme (il faudrait avoir une fois le courage d'aborder cette question!), nous n'avions pas l'intention non plus de parler des différents âges de retraite selon les métiers, ce sont des problèmes connus et il est évident que certaines professions fatiguent davantage que d'autres et nécessitent une retraite différenciée.

Or, l'on nous reproche de ne pas avoir cité l'article 22 en entier et d'avoir tué le fait qu'un certain nombre de fonctionnaires (femmes ou hommes) doivent prendre leur retraite à certains âges fixés par la loi. L'alinéa A (de l'article 22) concerne les «assurées» (= les femmes): retraite obligatoire à 60 ans.

Les alinéas B et C concernent les exceptions, dans les professions: 70 ans pour les professeurs d'université, le procureur général, les préfets, les présidents de tribunal; 60 ans pour les instituteurs, fonctionnaires de police, le personnel gardien et le personnel soignant.

L'alinéa D concerne les autres «assurés» (= les hommes) pour qui la retraite est obligatoire à 65 ans.

Cela saute aux yeux que ce qui fait problème, ce n'est pas les différences entre professions (c'est pourquoi nous ne les avons pas citées), mais ces deux chiffres 60 (réservé aux femmes) et 65 ans; l'âge de la retraite ne coïncide pas — pour les femmes — avec celui de l'AVS, tandis que c'est le même pour leurs collègues masculins. Privilege des femmes femmes de pouvoir prendre leur retraite plus tôt, mais privilège bien dangereux, puisque, dans certains cas, il peut signifier difficultés financières!

— Merci tout de même à la SMF de nous avoir signalé nos erreurs.

Les JEANNE au théâtre de Boulimie

On s'écrasait à Boulimie, on avait ajouté des tabourets dans le couloir; quel que spectateur avait préféré être debout plutôt que de manquer ça! La réputation des JEANNE les avaient d'ailleurs précédées: elles ont joué plus de 500 fois, à Paris, en province, à Genève, à Fribourg... Elles sont trois; chacune a au moins 10 ans de planches derrière elle; elles ont créé ensemble ce spectacle, par mot, par réplique, par réplique, geste par geste; elles ont tout fait: dialogue, mise en scène, changement de personnages. Elles sont drôles, désopilantes, pleines d'esprit, d'humour, d'inventions.

J'ai souvent bien ri en voyant les caricatures se moquant de l'antiféminisme suisse ou masculin (Merci, René Merminod! Merci, André Paul!) Mais jamais je n'avais ri une heure trente durant: avec les

JEANNE, tour à tour mordantes ou tendres, violentes ou douces, tout de la condition féminine est évoqué: la vaisselle, le ménage, les courses, les mœurs, le travail, le nom des femmes, la religion, la politique, les femmes célèbres... Ca pétille d'inventions, de changements de rôles: un bérêt basque, et l'on voit le père de famille provincial déçu de la naissance d'une fille; une jupe retroussée sur un short blanc et Jeanne devient un «mec» fier de sa virilité; une casquette et l'autre Jeanne mime un conducteur de bus; une perruque blonde, la voix douce et un peu traînante et l'on croirait voir Brigitte Bardot qui nous parle des bébés phoques...

Mais cela ne se raconte pas, cela se voit. (Si vous allez à Paris, cherchez à leur voir: aux «Blancs Manteaux» sauf erreur!)

Les femmes dans le cinéma suisse

Du 13 au 27 mai, à Renens, on pourra voir plus de trente films suisses, pour peu qu'on aille à toutes les séances, en fin d'après-midi et le soir. Ces films seront projetés au cinéma Corso, ainsi qu'au Centre de rencontre et d'animation, à la rue de la Source. Des débats auront lieu chaque jour, sur le thème choisi; d'une part: les femmes travaillant à la réalisation de films ou dans le cinéma suisse (des séances de discussions sont prévues pour les écoles avec des femmes cinéastes, un script, monteur, maquilleuse, une mixeuse, une animatrice, ainsi qu'un scénariste); d'autre part, les femmes telles que le cinéma suisse les représente.

A l'affiche, tant de noms qu'il est impossible de les citer tous; en voici quelques-uns au hasard: Ernest Anserge, Alain Tanner, Jacqueline Veuve, Yersin, Sandoz, Lanz, etc.

Disons encore qu'il y aura une carte à Fr. 20.— valable pour toute la quinzaine; toutes les places (pour ceux qui n'auront pas de cartes) seront vendues à Fr. 5.—

ADF, Assemblée générale au groupe de Lausanne

Le 31 mars dernier, à la Maison de la Femme, l'ADF approuvait rapports et comptes de l'année écoulée, puis élistait une présidente: Mme Doris Cohen-Dumani, ainsi que 5 nouveaux membres de comité: Mmes Caffari, Héritier, Langelotti, Lempen et Vuilleminaz. Après la partie administrative, 5 conseillères communales (Législatif lausannois) parlaient à tour de rôle d'un sujet qui les avait intéressées pendant la dernière législature.

Mme Charlotte Muret fit un tour d'horizon des préoccupations des femmes lorsqu'elles font partie d'un conseil législatif, préoccupations aussi diverses et variées que celles de la communauté toute entière, qui se traduisent dans leurs interventions, motions, ou questions. Jacqueline Maurer, qui est l'une des représentantes du législatif, explique le fonctionnement de ce bureau. Marianne Héritier, fit à la fois une profession de foi de son rôle de femme politique et un appel aux femmes afin qu'elles acceptent de s'engager. Gabrielle Lomazzi, dernière venue au Conseil communal, fit part de ses premières expériences à la commission chargée de l'étude de la nouvelle organisation de l'enseignement primaire lausannois.

Pas de parti politique mis en avant, mais des sujets intéressants, dans un esprit de réelle collaboration, esprit qui a toujours régné au sein du comité de l'ADF, groupe de Lausanne, et qui ne manquera pas de se perpétuer dans tout le travail projeté par la nouvelle équipe, à qui nous faisons tous nos vœux.

Simone Chapuis

Yverdon

150^e Anniversaire Pestalozzi

Exposition dès le 14 mai.

Conférence, spectacle, etc.

Une Genevoise couronnée à Lausanne

Le Prix Georges Nicole, fondé en 1969 pour faire connaître de nouveaux auteurs a choisi, cette année, de récompenser Catherine Safonoff, pour son roman «La part d'Esmé».

Le jury était composé de Nicolas Bouvier, Dominique Burnat, Corinna Bille, Maurice Chappaz, Jacques Chessex, Anne-Lise Grobety, Jean-Pierre Monnier et Alexandre Voisard.

Le Prix Georges Nicole a couronné les œuvres de jeunes auteurs qui ont tenu leurs promesses: A.-L. Grobety et D. Burnat (membres du jury actuel), ainsi que Marie-José Piguet et Jean-Marc Lohy. Tous nos vœux à Catherine Safonoff, nous nous réjouissons de lire son livre.

Le Lyceum-Club annonce:

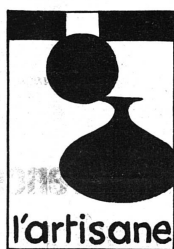
Vendredi 20 mai, à 17 h.:

Causerie de Simone EBERHARD: «La civilisation de l'image».

Vendredi 3 juin, à 17 h.:

Causerie d'Alexandre de WALDKIRCH: «Chypre, île d'Aphrodite».

Genève



Groupe d'artistes de Genève et environs

vous invite à son exposition à la Salle communale de Carigny du 17 au 30 mai 1977

Solidarité entre femmes: un éventail d'actions lancées à Genève

Femmes battues, n'ayant personne à qui se confier: à Genève aussi il se passe quelque chose. Un groupe de femmes, décidées à dire tout haut ce qui se passe à l'intérieur des maisons, quelle que soit la place qu'occupe sur l'échelle sociale, a lancé l'action «SOS femmes battues». Elles sont quelques-unes qui ont vécu la condition de femmes battues et qui s'en sont sorties en luttant toutes seules. Elles veulent rencontrer des femmes battues pour les écouter, les conseiller et les dépanner en cas de besoin. Pour l'instant, une permanence est assurée tous les jours, à des heures qui peuvent varier, car les femmes qui se relaient au bout du fil sont aussi des mères et des travailleuses: 022 - 31 38 97, Terre des femmes, Genève Piret, 3, av. Weber, Genève.

En effet, «SOS femmes battues» est une parmi d'autres actions qui se développent à l'intérieur du mouvement «Terre des femmes», un mouvement de solidarité entre femmes, qui s'est créé à Genève au début de l'année. A son origine, une Genevoise indignée, Geneviève Piret, mère de deux enfants, qui a réussi, toute seule, à faire sortir de prison une mère ayant trois enfants à sa charge. Il s'agissait d'une femme de 32 ans qui avait commis un hold-up dans une banque de Saint-Etienne (France), armée d'un pistolet d'alarme et avec l'aide de sa fille de 11 ans. Cette infraction, elle l'avait commise, alors qu'elle se trouvait sans travail, criblée de dettes et abandonnée par son ami.

Depuis lors, d'autres femmes se rejoignent à Genève, dans le but d'intervenir en faveur des femmes, sur la base de leur expérience personnelle, lorsque les services sociaux demeurent impuissants.

Des femmes matraquées par la police

Les émeutes qui se sont produites à Moutier ont déjà suscité beaucoup de commentaires. Nous ne nous appliquons pas, ici, à décrire les causes ni les conséquences de ces spectacles de rues qui sèment l'épouvante dans une ville.

Nous nous proposons uniquement de rapporter les témoignages de dix femmes afin de démontrer que, dans des circonstances particulières, femmes et hommes subissent le même sort, sans distinction de sexe, d'âge, de résistance physique et nerveuse.

Selon les témoins, l'humiliation infligée aux femmes fut pire que les sévices lorsqu'elles furent soumises à la fouille grotesque des soudards leur tâtant la poitrine.

Les circonstances

Dans la nuit du 7 septembre 1975, date du dernier plébiscite, des autonomistes étaient réunis à l'Hôtel de la Gare, lieu privilégié de leurs rencontres. Parmi eux, le personnel de service, des curieux, des gens de passage.

Des émeutes d'une rare violence avaient eu lieu en ville. La police et les grenadiers tentaient de disperser les attroupements. Vers deux heures du matin, la police procéda à une perquisition de l'établissement en question. La maison fut encerclée par les forces de l'ordre: impossible de fuir. Hommes, femmes — sommelières et journalistes faisant leur travail — furent arrêtés et emmenés, tous malmenés.

Dix femmes racontent...

Nous pourrions rapporter 50 ou 60 témoignages d'hommes et de femmes. Tous se ressemblent. Nous condons en un seul, les récits de dix femmes pour éviter les répétitions.

«Des gaz lacrimogènes pénétraient dans l'hôtel par les fenêtres brisées et la porte ouverte. Nous ne pouvions plus respirer. Les grenadiers entrèrent. Nous nous sommes réfugiées dans les chambres. Les portes que nous avions fermées à clé furent enfoncées. D'autres filles ouvrirent la porte de leur chambre avant qu'elle ne soit démolie. Les gaz ne cessaient de se répandre; nous ne pouvions plus respirer.»

«Tout le monde avait les mains sur la tête, il y avait un grenadier entre chacun

de nous. L'un d'eux m'a tordu les bras derrière le dos, je ne pouvais plus marcher, j'avais mal. Un jeune homme a essayé de m'aider, il s'est fait tabasser. J'ai pris mon foulard dans ma poche, on m'en a arraché et jeté à terre. En arrivant près des fourgons, un grenadier m'a tordu les bras dans le dos et un autre me fouillait en me soulevant mon pull et en mettant ses mains sous mes vêtements. Ensuite, on m'a jetée à terre, en me criant: «A mes pieds, bâtarde de Béguelin!»

«Quand une amie m'a reconnue, elle me fit un signe et elle reçut un coup de pied. Les coups de matraque pleuvaient dès que nous bougions. Il faut dire qu'on nous avait tous jetés sur le sol où des cendres chaudes finissaient de se consumer: un mélange de sciure et de benzène. Les gens criaient, les femmes pleuraient, nous étions l'un sur l'autre.»

«Deux filles recevaient des coups de matraque; l'une a perdu deux dents, l'autre saignait partout. J'ai levé les bras pour me protéger le visage, alors j'ai reçu un coup de matraque sur la poitrine et un autre au dos.»

«Les grenadiers m'ont fouillée en passant leur mains sur et sous mon pull. Ils m'ont traînée par les cheveux comme beaucoup d'autres. Je n'ai reconnu aucun policier, ils parlaient en allemand. Je ne voulais pas me coucher sur la route comme les autres, alors j'ai été battue plus fort.»

«Ils nous ont sortis un à un de l'hôtel. Dehors, il y avait eu un feu; nous avons été jetés sur les braises à coup de matraque. Les grenadiers criaient: «C'est vous qui avez mis le feu, éteignez-le avec votre corps!» Nous sommes restés là durant 20 minutes environ, puis on nous a entassés dans le panier à salade, poussés à coup de pieds quand nous ne marchions pas assez vite. Au tribunal, nous étions 120 dans une petite salle; nous avons attendu cinq heures avant l'interrogatoire.»

«J'étais tombée à côté d'un fumigène et j'ai vu un coup de matraque derrière la tête. Les grenadiers m'ont fouillée de façon horrible en me mettant les mains sous mon chemisier. Des civils nous ont injuriés quand nous descendions du fourgon. Ils incitaient la police à nous battre. C'était des Sangliers. J'avais des bleus partout.»

A.-M. Steullet

Un Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires

Le Grand Conseil genevois vient de voter, à l'unanimité, une loi instituant un Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires.

A partir de l'année prochaine, les mères divorcées ayant des enfants à charge pourront s'adresser à un bureau qui les aidera à recouvrer les pensions alimentaires qui leur sont dues, au cas où leur conjoint ne s'acquitterait pas de son obligation d'entretien découlant du jugement de divorce.

Lorsqu'il s'agit de pensions dues à des enfants, l'Etat pourra avancer la somme sans autre formalité, la limitant toutefois à 300 ou 400 francs.

Il aura fallu plus de dix ans d'efforts pour en arriver là.

B.d.v.w.

L'Association Suisse des Infirmières Diplômées (ASID) et l'Ecole d'infirmières du Bon-Secours ont organisé une étude commune, basée sur des questionnaires envoyés à des institutions et des infirmières, pour déterminer à quel point une formation continue du personnel infirmier est nécessaire.

Miles M. Duvalid et Y. Hentsch ont expliqué au cours d'une intéressante conférence de presse combien les cours actuels d'éducation permanente sont insuffisants et devraient être organisés sur des bases différentes.

Les infirmières questionnées ont toutes exprimé le besoin d'améliorer leurs compétences plus sur le plan des relations humaines que celui des soins infirmiers où elles sont remarquablement formées. C'est le «savoir-être» plus que le «savoir-faire» qui prime: mieux comprendre pour mieux aider les vieillards, les malades mentaux, les mourants.

A.-M. L.

Anne-Marie Ley